

Retraité-e-s: nous sommes concerné-e-s par le projet Macron de réforme des retraites

Le message martelé par le gouvernement c'est: Retraité-e-s restez chez vous, vous n'êtes pas concerné-e-s par la réforme des retraites.

C'est FAUX!

Nous sommes 17 millions pour un budget pensions de plus de 325 milliards d'euros.

Gouvernement et patronat considèrent que c'est excessif, d'autant plus qu'ils estiment que nous coûtons également trop en dépenses de santé.

Ils veulent faire IMMÉDIATEMENT des économies massives sur les retraité-e-s et les futur-e-s retraité-e-s.

Retraité-e-s, actuels et futurs, nous sommes tous la cible de la réforme Macron!

La baisse des retraites, des « dépenses publiques » ;
le développement de la capitalisation.



Les pensions de retraites représentent environ 14 des 53,4 % de PIB de « dépenses publiques ». Elles sont jugées beaucoup trop élevées. Pour Catherine Perret, secrétaire confédérale de la CGT: « c'est un big-bang. L'objectif c'est une chute sans fin des pensions qui représentent 14 % de PIB en France, les exigences de l'Union européenne étant de 11 % ». Les retraité-e-s sont donc bien directement concerné-e-s.



Baisser les retraites c'est coup double pour le MEDEF, pour les actionnaires: baisse des cotisations sociales, partie socialisée du salaire, ce qui permet d'augmenter les profits, les dividendes (171 milliards en 2018).



L'objectif étant d'obliger ceux qui ont un peu de moyens au détriment de leur pouvoir d'achat à capitaliser. (Pour éviter le terme capitalisation « qui fâche » -cf. Bruno Le Maire- la capitalisation s'appelle « épargne retraite » en vocabulaire « politiquement correct »).



Avec les taux d'intérêt négatifs la capitalisation va droit dans le mur, plusieurs fonds de pension sont déjà en difficulté. Ça n'empêche pas Macron et Le Maire de la mettre en place en France: la loi Pacte encourage la capitalisation au détriment des cotisations à la Sécurité sociale. L'Union européenne crée les fonds de pension européens.

La réforme démarre dès maintenant par la baisse des pensions

Le PLFSS 2020 (Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale) acte une nouvelle baisse des pensions.

La revalorisation 2020 des pensions de retraite est aux antipodes de nos revendications:

- Seuls les retraités dont les pensions (de base et complémentaire) sont inférieures ou égales à

2000 € bruts mensuels seront revalorisées -grâce à nos mobilisations- et seulement de l'inflation prévue, 1 %.

- Les autres n'auront qu'une revalorisation de 0,3 % pour une inflation estimée à 1 %.
- Ce n'est pas qu'une économie ponctuelle: après la CASA, la CSG, c'est une politique délibérée de nivellement par le bas jusqu'à un filet de sécurité vers le seuil de pauvreté dans le cadre de la « règle d'or »... et la capitalisation.

Et pourtant, ils disent que le déficit de la Sécurité sociale se creuse !

Le PLFSS 2020 provoque artificiellement un déficit de 4,7 milliards de la branche retraite de la Sécurité sociale en 2020.

Ce déficit augmenterait chaque année jusqu'à 6,6 milliards en 2023.

C'est incompatible avec la réforme des retraites qui exige comme règle d'or, l'équilibre budgétaire, dès le démarrage.

Et ce n'est pas que les 6,6 milliards de la branche retraites de la Sécurité sociale qu'il faudrait récupérer :

- o Les retraites de la fonction publique d'État aussi: pour Delevoye les cotisations ne couvrent pas le montant des pensions.
- o Il en est de même pour les régimes spéciaux en butte aux ouvertures à la concurrence, aux privatisations, démantèlements, à l'extension de la précarité, à la chute des effectifs qui cotisent...

Le rapport Delevoye exige l'équilibre budgétaire (règle d'or) au démarrage de la réforme au 1^{er} janvier 2025.

Pour y parvenir il prévoit 8 à 15 milliards d'économies sur les pensions (Darmanin 15 milliards). Donc si la réforme était votée, il y aurait des coupes supplémentaires drastiques tous les ans.

Agnès Buzyn le dit clairement: la retraite à points « ce n'est pas un problème technique, c'est un choix de société ».

Effectivement, c'est un choix ultra libéral. Pour les salarié-e-s il n'y a aura plus de carrière, plus de statuts, de conventions collectives, mais précarisation, ubérisation, mobilité à vie... Dans cette perspective il n'est plus possible de conserver les régimes de retraite actuels qui représentent un obstacle.

Il est nécessaire de passer aux points qui se cumuleront pour « *Toutes les ACTIVITÉS... quelle que soit la rémunération, même faible, qu'elles procurent* » (Delevoye)

- Le principe des points: « 1 euro cotisé donne les mêmes droits... » C'est l'individualisme, le chacun pour soi, l'opposé de la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat qui a la solidarité dans son ADN et qui réduit considérablement les inégalités, notamment pour les femmes.
- Lorsqu'on ne travaille pas (maladie, accident, chômage, maternité, handicap...) on ne devrait pas avoir de points. Il ne devrait pas y avoir de pension de réversion.

- Comme il est impensable politiquement d'aller jusqu'au bout, il est prévu que des points seraient attribués séparément, financés séparément par l'impôt et non la cotisation. Comme le dit Sylvie Durand de l'UGICT « on passe du droit à l'action sociale », action sociale qui pour Macron « coûte un pognon de dingue ».

Quant à la réversion... elle a pratiquement disparu en Suède.

Pour baisser les pensions il y a 2 moyens :

Pour les actifs : augmenter le prix d'achat d'acquisition du point: par exemple pour 1 100 € de salaire à 10 € le point il est acquis 110 points, à 11 € il n'est acquis que 100 points, ce qui entraînera lors du départ en retraite moins de points.

Pour les retraités : baisser la valeur de service du point. Par exemple si l'on a acquis 10 000 points et si 1 point vaut 1 € l'année N cela donnerait une pension de 10 000 € annuels. Puis l'année N+1 si le point ne vaut plus que 0,95 € cela donnerait une pension de 9 500 €...

C'est ce qui nous attend si la réforme passe. En Suède sous prétexte de crise les pensions ont baissé de 9 % et ne sont jamais remontées.

La revalorisation des pensions, même du montant de l'inflation, c'est de l'intox! Cette réforme si elle est mise en place permettra au gouvernement de les BAISSER ou de les revaloriser insuffisamment n'importe quand!

La réforme à points serait catastrophique pour les actifs (futurs retraités) de tous régimes – notamment les femmes -, comme pour les retraités actuels.

Le plafonnement -ou la baisse- du budget retraites/PIB

Le nombre de retraité-e-s devrait augmenter dans les décennies à venir.

Or le rapport Delevoye fige le budget à 13,8 % du PIB maximum et plafonne le taux de cotisations qu'il faudrait au contraire augmenter. Il y a même l'intention de revenir à 11 % ou 12 % du PIB.

Donc les retraité-e-s s'appauvriront chaque année avec une revalorisation inférieure à l'évolution du salaire moyen.

Dans sa grande générosité Delevoye encourage le cumul retraite – petits boulots pour boucler les fins de mois: à 66, 68, 70 ans et plus, il serait encore possible d'acquérir des points.

Le gouvernement tente de monter les générations les unes contre les autres. Intox! Nous montrons qu'il est possible d'augmenter les pensions ET d'augmenter le pouvoir d'achat des actifs.

Peut-on croire les éventuels engagements pris pendant les concertations ?

Les concertations, notamment sectorielles, se multiplient pour tenter de réduire les mobilisations afin de pouvoir faire adopter la réforme Macron-Delevoye. Peut-on croire leurs éventuelles promesses ?

Le PLFSS 2020 apporte la réponse: méprisant les syndicats comme le Parlement, ils débute la réforme des retraites avant même qu'un projet de loi soit déposé! Le PLFSS transfère le recouvrement des cotisations Agirc-Arrco, régimes spéciaux, employeurs publics... qui seront versées désormais aux Urssaf »!

C'est également une attaque majeure contre ce qui reste des statuts.

La « gouvernance innovante » donne tous les pouvoirs au gouvernement dans le cadre des « semestres » européens, de la « règle d'or », pour revenir sur TOUS les engagements.

La « gouvernance innovante » permettra de TOUT raboter :

Dans le cadre des lois de Finances, le gouvernement pourra présenter au Parlement les modifications ayant trait aux conditions d'ouverture des droits (âge légal, dispositifs de départs anticipés) ainsi qu'aux dispositifs de solidarité (périodes assimilées, droits familiaux, minimum de retraite, etc...).

Enfin le gouvernement, en ce qu'il détermine et conduit la politique de la Nation, sera toujours libre de proposer tout projet de réforme ayant des incidences sur les équilibres financiers du système de retraite. Et c'est lui qui en dernier ressort décidera de la revalorisation ou non des pensions de retraite.

Un pilotage dans le respect d'une règle d'or.

C'est ce qu'ils ont fait en Italie une fois la réforme votée.

- ➔ En particulier la réversion, au budget de 36 milliards, ira de coupe en coupe.
- ➔ La promesse de revalorisation des pensions sur l'inflation tient du comique quand on voit qu'ils violent chaque année le code de la Sécurité sociale pour ne pas la respecter.

➔ Une offensive anti-démocratique, antisyndicale. Dans le cadre du Conseil d'administration de la Caisse nationale, les syndicats devront participer à la « gestion opérationnelle »; ça ressemble à la Sécu d'Ambroise Croizat mais c'en est l'inverse car il ne s'agirait que d'appliquer les décisions gouvernementales.

➔ Pillage des réserves des régimes de retraite
Certains régimes ont des réserves. Par exemple l'Agirc-Arrco a 60 milliards de réserves (constituées par la baisse brutale des pensions même pas revalorisées de l'inflation).
Les réserves de ces régimes risquent d'être absorbées pour réduire le déficit de l'État.

L'offensive de destruction de la Sécurité sociale nous concerne directement.

La réforme des retraites, le PLFSS s'inscrivent dans une offensive contre la Sécurité sociale.

Décider officiellement de ne plus compenser des exonérations de cotisations sociales, ce n'est pas une mesure budgétaire, c'est engager la destruction de la Sécurité sociale.

En 2020 3,4 milliards, les exonérations « gilets jaunes » et autres, ne seront pas compensées. Sous une communication faussement populaire, « c'est la même poche », Darmanin donne les vraies raisons: absorber le budget de la Sécurité sociale dans celui de l'État. Dire c'est la « même poche » c'est dire que la Sécurité sociale, dont les ressources sont de plus en plus fiscalisées, doit cesser d'exister.

NON, M. Darmanin, les cotisations dites « patronales » et nos impôts, taxes, CSG, qui compensent leurs exonérations, ce n'est pas « la même poche ». L'une se remplit, celle des actionnaires, pendant que l'autre se vide, celle des salarié-e-s!

Ils commencent la fusion de l'Urssaf (Sécurité sociale) et de la DGFIP (finances publiques).

Réforme des retraites, capitalisation, fiscalisation, filet de sécurité pour pauvres... c'est le modèle de protection sociale des États-Unis

L'augmentation de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) est fixée à 2,3 % seulement alors que les dépenses de santé devraient augmenter de 4,5 %. Cette revalorisation insuffisante va entraîner des coupes dans les budgets santé de 4,5 milliards. À l'évidence les retraité-e-s sont particulièrement touchés par cette politique de restrictions budgétaires.

QUELQUES PROPOSITIONS CGT – UCR QUI NOUS CONCERNENT PARTICULIÈREMENT

- Augmenter les recettes au lieu de creuser le « trou ». Les cotisations sociales, « salariales » ou « patronales », font partie du salaire. Il faut les augmenter, revenir sur les 70 milliards d'exonérations et exemptions en 2020, dont environ 10 Md non compensés.
- Garantir la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein.
- Permettre des départs anticipés au titre de la pénibilité dès 55 ans, voire 50 ans pour les métiers cumulant pénibilité et insalubrité.
- Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et suppression de la décote.
- Elever le minimum de pension nette au niveau du Smic net pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, plus favorable. Dans l'immédiat indexer toutes les pensions sur l'inflation et effectuer un rattrapage.
- Lutter pour l'égalité salariale effective femmes – hommes.
- Supprimer la Casa.
- Supprimer l'augmentation de la CSG des retraités préalablement à sa transformation en cotisations sociales.
- Préserver la réversion et l'harmoniser par le haut.
- Conquérir une Sécurité sociale intégrale financée sur la base du salaire socialisé.
- Inclure la perte d'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale.

TOUTES nos propositions sont incompatibles avec la réforme proposée par Macron et Delevoye. C'est pourquoi l'UCR-CGT participera à la lutte contre le projet de réforme, en particulier le 5 décembre, pour le maintien et la reconquête de nos régimes de retraite, pour gagner sur NOS revendications.